

Commune de Montrond le Château (Doubs)
Conseil Municipal
du Lundi 1^{er} Juillet 2019
Séance ordinaire

L'an deux mille dix-neuf le 1^{er} juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique GIRARDIER, Maire.

Etaient présents :

Mmes DOS SANTOS Aline, GAILLARD Blandine, GIRARDIER Dominique, LIDOINE Christelle, FIGUET Colette.

Mrs BERNARD Gilles, CLERC Thierry, COLA Bernard, EUVRARD Daniel, FOURQUET Luc, PERRIN Pascal.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme ANTONI Marie-José, M. GRESSIER Jean-François, M. LIDOINE Xavier.

Absent(e) : Mme JECHOUX Marielle

Délégation de pouvoir : Mme ANTONI Marie-José à Mme GAILLARD Blandine ; M. GRESSIER Jean-François à Mme FIGUET Colette

Un scrutin a eu lieu : M. COLA Bernard ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé(e) pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1- **Fruitière à énergies :** présentation par M. J-François DUGOURD d'une centrale photovoltaïque

2- **Urbanisme**

Permis de construire :

- M. COQUIARD François : Aménagement combles, réfection de la toiture, modification de la façade N-E

Déclaration préalable de travaux :

- M. GUIGNARD Maxime : Abri de jardin.

- M. CLERC Romuald : Appentis

3 - Plan topographique Route de Malbrans : choix des entreprises

4 - Questions diverses

5 – Informations diverses

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1-FRUITIÈRES A ÉNERGIES : présentation par M DUGOURD et M. VERCELOTTI de « La fruitière à énergies » : elle a été créée en juin 2017 pour réussir collectivement la transition énergétique. C'est une SAS à statut coopératif (entreprise citoyenne, citoyens, entreprises collectives). Objectif : Promouvoir, développer, exploiter des opérations de production d'énergies renouvelables et atteindre 3000 m2 de panneaux photovoltaïques posés

Champs d'action : solaire photovoltaïque, solaire thermique, hydraulique, méthanisation, éolien, animation de la coopération territoriale

Site : www.fruitière-energies.fr

Elle regroupe 170 associés, 18 collectivités, 14 communes, 1 communauté de communes, CCLL, 3 syndicats, SYDED, SYBERT, PREVAL, GBM, pour capital de 127 500 euros

Elle accompagne les collectivités, les particuliers par :

- La pré-étude d'aide à la décision préalable,
- La constitution du dossier administratif
- L'élaboration d'un cahier des charges
- L'étude technique et financière
- Les Devis d'installateurs partenaires agréés

Le Conseil Municipal va mener une réflexion quant à l'installation d'une centrale sur le toit d'un bâtiment communal

2- URBANSIME

Permis de construire :

- M. COQUIARD François : Aménagement combles, réfection de la toiture, 2 lucarnes, modification de la façade N-E.

Dossier envoyé avec avis favorable.

Déclaration préalable de travaux :

- M. GUIGNARD Maxime : Abri de jardin.
- M. CLERC Romuald : Appentis

Dossiers envoyés avec avis favorable

3 – PLAN TOPOGRAPHIQUE ROUTE DE MALBRANS : choix des entreprises

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de Malbrans, un plan topographique doit être réalisé. Des devis ont été demandés et 3 entreprises ont répondu à savoir :

- SAS JURA TOPO sise à 6 rue du Château Maurice – 25720 SEPTFONTAINE pour un montant de 1 392, 00 € TTC,
- Cabinet COQUARD sise 7 rue E. Bastide – 25290 ORNANS pour un montant de 1 872.00 € TTC
- ACESTI sise 9 rue Christiaan Huygens – 25000 BESANÇON pour un montant de 1 435,20 € TTC

Le conseil Municipal choisit, à l'unanimité, l'entreprise SAS JURA TOPO pour un montant de 1 392, 00 € TTC.

4– QUESTIONS DIVERSES

→ Construction d'un pylône : Suite à une réunion avec M. Denis PAUL, architecte mandaté par ATC France, Daniel EUVRARD présente le projet :

La Société ATC FRANCE est spécialisée dans l'hébergement d'équipement télécom. Pour les besoins de son déploiement futur, ATC France poursuit la recherche de nouveaux terrains susceptibles de permettre la construction de pylônes à même d'accueillir des équipements télécom.

ATC FRANCE est intéressée par une parcelle communale située « Au Plein »

Une réflexion est engagée par le Conseil Municipal pour étudier cette proposition

- Problématique conduite d'eau Grande Rue : Le Syndicat des Eaux de la Haute Loue envisage de déplacer la conduite d'eau qui se trouve sur des terrains particuliers au niveau du rétrécissement Grande Rue. Une réflexion est menée en parallèle quant à l'évacuation des eaux pluviales de la commune et des particuliers, et la problématique du rétrécissement de la voirie
- Emplacement réservé : le cabinet d'avocats de la commune fait part d'une nouvelle proposition d'accord émanant du Conseil de la partie adverse. Des précisions sont demandées par M. BERNARD, Adjoint en charge de l'affaire
- Vitesse limitée à 80 kmh : les députés accordent aux présidents des départements la possibilité de relever la vitesse à 90 kmh. Les maires peuvent, s'ils le souhaitent, faire des propositions à Mme la Présidente du Département.

5 – INFORMATIONS DIVERSES

- Lettre de M. GRENIER J-Claude, président de la CCLL concernant la suppression de certaines trésoreries dans le département à partir de 2022: il restera 5 trésoreries au lieu de 19 actuellement. Nous dépendrons de la trésorerie de Valdahon. Une réunion d'information s'est tenue en Préfecture le 25 juin dernier.
- Cartes avantages/jeunes : le conseil municipal ne donne pas de suite
- M. Gérard PIQUARD informe la Commune de la création de son site de vente de mouches artificielles.
- Art floral : remerciement pour le vide-greniers
- Skatepark : le conseil souhaite faire une étude acoustique. Le constructeur du skatepark va envoyer une feutrine pour poser sous les rampes.

* Prochain conseil le lundi 5 août 2019 à 20 h 30
La séance est levée à 23 h 30

Le Maire
Dominique GIRARDIER

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 2019/01-07-01	Plan topographique route de Malbrans : choix des entreprises